

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

GUEST HOUSE
FENOUE
Appartements & Chambres meublés
☎ 98 90 46 40

INCIDENT DU NAVIRE « SPSL- UDEME » AU BÉNIN

P. 03

La protection de l'environnement, une priorité pour les autorités

Depuis quelques jours, les usagers de la plage de Fidjrossè remarquent sur la côte un navire immobilisé. Il s'agit en réalité du remorqueur «SPSL UDEME» détecté le jeudi 27 juin 2024, par le nouveau système ultramoderne de surveillance maritime du Bénin ainsi que par le centre des opérations....



QUESTION ORALE RELATIVE À LA SITUATION DES DIALYSÉS

P. 05

L'he Rachidatou FATOLOU plaide pour une prise en charge intégrale des cas

ASSEMBLÉE NATIONALE

P. 04

Le Groupe parlementaire «Les Démocrates» réagit sur la mort de Latif



LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'état-major Général des Forces Armées Béninoises s'autoévalue pour de meilleures performances

P. 02



Résidences & appartements meublés "FENOUE" à Porto-Novo
Tel: +229 98 90 46 40



Salles des fêtes "ELONA HOUSE" à Porto-Novo
Tel: +229 98904640



LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'État-Major Général des Forces Armées Béninoises s'autoévalue pour de meilleures performances

Se remettre en cause pour mieux s'organiser, évaluer les forces et faiblesses des stratégies mises en œuvre d'une opération. Voilà en quelques mots le bien fondé du séminaire d'évaluation de l'opération de lutte contre le terrorisme ouvert ce mercredi 03 juillet 2024 à Parakou par le Ministre de la Défense Nationale. Trois ans après les premières opérations militaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'État-Major Général a décidé de faire cette pause afin d'évaluer les actions menées jusqu'au 31 mai dernier afin de pouvoir les réorganiser pour plus d'efficacité.

Pour cette rencontre d'importance inscrite en une période où le terrorisme demeure une préoccupation cruciale tant pour les forces armées que pour l'État béninois, ont répondu présents à l'invitation du Général de Division Fructueux GBAGUIDI, Chef d'État-Major Général des Forces Armées Béninoises, l'État-Major de l'opération MIRADOR, les chefs des groupements tactiques interarmes, les chefs divisions de l'État-Major Général, les représentants des organismes

interarmes, le chef de l'opération de lutte contre le terrorisme, le cabinet militaire du Président de la République, la direction de la sécurité de liaison de la documentation, les représentants des différentes armées, des sous-Officiers ayant occupé des postes de responsabilité dans MIRADOR et bien d'autres.

Face à cette nouvelle forme de violence et la nécessité d'une réponse coordonnée et efficace, plusieurs communications sont prévues. Citons l'ac-



quisition et l'anticipation dans la lutte contre le terrorisme au cours de laquelle le Commandant AHANHANZO GLELE faut un focus sur les forces et faiblesses du système de renseignement, et le soutien logistique et sanitaire dans la lutte contre le terrorisme.

D'après le Colonel Alfred ASSOGBA, président du comité scientifique du séminaire, il faut que ces assises recherchent des solutions plus adaptées pour rendre plus efficiente l'opération MIRADOR. Au nombre des résultats attendus, le mode d'action ennemis et leurs facteurs de succès, le mode d'action amis capable de briser les velléités des terroristes est bien identifié, les besoins logistiques adéquatement formulés et satisfaits dans les meilleurs délais.

Les participants doivent également œuvrer à identifier les meilleures tactiques face à l'évolution et aux modes d'actions fluctuantes et changeantes des ennemis. Il mettra aussi l'accent sur la stratégie de communication et le soutien sanitaire.

Le Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de la défense nationale en lançant les travaux, a invité les participants à des échanges constructifs et des réflexions approfondies pour aboutir à des propositions et des recommandations concrètes. Car ajoute-t-il, c'est à l'aune

de la mise en œuvre des recommandations que nous obtiendrons une meilleure efficacité de notre lutte contre la pègre terroriste.

Les travaux financés par la Fondation Konrad ADE-NAUER prennent fin le jeudi 04 juillet 2024.

D.R.



L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lembledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lembledujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU

INCIDENT DU NAVIRE « SPSL-UDEME » DANS LES EAUX TERRITORIALES DU BÉNIN

La protection de l'environnement, une priorité pour les autorités béninoises

Depuis quelques jours, les usagers de la plage de Fidjrossé remarquent sur la côte un navire immobilisé. Il s'agit en réalité du remorqueur «SPSL UDEME» détecté le jeudi 27 juin 2024, par le nouveau système ultramoderne de surveillance maritime du Bénin ainsi que par le centre des opérations de la Marine nationale du Bénin. Et c'est pour éclairer l'opinion sur cet incident que le Préfet maritime du Bénin, le Contre-Amiral Maxime AHOYO a tenu une conférence de presse le mercredi 03 juillet 2024 au siège du centre à Cotonou,

suite à la réunion de crise tenue avec les différentes administrations impliquées dans la résolution de la situation.

Pour le Contre-Amiral, toutes les tentatives pour établir la liaison radio avec le navire qui avait jeté son ancre à 5000 marins des côtes du Bénin ont été vaines. Le sémaphore de Grand-Popo a été chargé de continuer les appels et de surveiller le navire en permanence. Chose étonnante, le lendemain, à la vue de l'équipe de fusiliers marins envoyée par la Préfecture maritime, le navire a tenté de fuir mais a été rapidement maîtrisé.



Les conditions météorologiques ayant causé à plusieurs reprises la rupture de la remorque, le samedi 29 juin 2024, aux alentours de 22h 30, un remorqueur du Port Autonome de Cotonou (PAC) a été dépêché sur le lieu de mouillage mais l'équipage du navire «SPSL UDEME» a, une fois de plus, refusé de collaborer pour lever l'ancre. Durant la nuit du 29 au 30 juin 2024, le navire a dérivé et échoué sur la plage de Fidjrossé. Des dispositions ont été rapidement prises par les

autorités pour éviter les risques de pollution des eaux béninoises car le navire transporte du gasoil. « Nous avons contacté les autorités nigérianes qui ont confirmé que les activités du navire «SPSL-UDEME» dans les eaux nigérianes étaient inconnues, donc illicites. Notre priorité, c'est la protection de l'environnement. Les équipes ont été mobilisées. Le périmètre quadrillé et sécurisé. Les baignades sont interdites. À cette date, un peu moins de 100 tonnes ont été déjà pompées. L'opé-

ration se poursuit car selon la déclaration du Capitaine du navire, plus de 200 tonnes de gas-oil sont à bord du navire », a indiqué le Conférencier.

Pour ce qui concerne le gas-oil, le Préfet maritime indique qu'il est saisi et devient la propriété de l'État béninois. La justice fait déjà son travail en ce qui concerne les membres de l'équipage mis aux arrêts, a rassuré le Préfet maritime, Contre-Amiral Maxime AHOYO.

D.R.

EDUCATION / BEPC 2024

La délibération et la publication des résultats d'admissibilité ont lieu le lundi 8 juillet

Les candidats à l'examen du BEPC, session de juin 2024 ainsi que leurs parents seront fixés le lundi 08 juillet 2024.

En effet, conformément aux prévisions du calendrier de gestion des tâches et activités de l'examen du BEPC, session de juin 2024 signé

le 31 mai 2024, la délibération nationale de l'admissibilité aura lieu le lundi 08 juillet 2024, dans la salle CODIR du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle à Cotonou.

Cette délibération sera suivie de la proclamation devant les mé-

dias. Comme pour les années antérieures, les résultats seront immédiatement disponibles sur les plateformes eResultats (<https://www.eresultats.bj>) et EducMaster (<http://dec.educmaster.bj>).

Les Directions Départementales feront proclamer, le mardi

09 juillet 2024, lesdits résultats d'admissibilité dans leurs départements respectifs et les épreuves orales et sportives débiteront le mercredi 10 juillet 2024, à partir de 07h 00 sur tout le territoire national.

PFCOM MESTFP

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Groupe parlementaire "Les Démocrates" réagit sur la mort de Latif RADJI

Les députés du Groupe parlementaire "Les Démocrates" ne sont pas d'accord avec le Gouvernement suite au décès du jeune Latif RADJI détenu dans des conditions inhumaines. Ils l'ont fait savoir ce jeudi 04 juillet 2024 à la salle polyvalente Antoine Kolawolé IDJI de l'Assemblée nationale. Lire ci-dessous l'intégralité de leur déclaration de presse lue par le président Nourenou ATCHADÉ.

DECLARATION DE PRESSE DU GROUPE PARLEMENTAIRE "LES DEMOCRATES" (au sujet du décès du détenu Latif RADJI)

Il est universellement reconnu que la prison n'est pas un lieu de soin, et de ce fait, le maintien en détention d'une personne gravement malade pose un problème au regard de l'exigence de respect de la dignité des personnes détenues.

L'article 8 de la constitution du Bénin nous enseigne : je cite

" La personne humaine est sacrée et inviolable.

L'État a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à

la formation professionnelle et à l'emploi. " fin de citation

Et l'article 18 de la même constitution dispose : je cite

" Nul n'a le droit d'empêcher un détenu ou un prévenu de se faire examiner par un médecin de son choix. " fin de citation

La sacralité de la vie humaine signifie dans sa version positive, que la vie humaine a une valeur spéciale et qu'elle mérite et doit être protégée et respectée ; et dans sa version négative, elle ne peut être prise sans adéquate justification.

Il est aussi universellement reconnu qu'une personne détenue ne devrait pas être maintenue dans les liens de détention si son pronostic vital est engagé ou si son état de santé physique ou mental est durablement incompatible avec la prison.

Tous ces enseignements semblent échappés aux barons de notre gouvernement.

Voilà certainement pourquoi le pouvoir de la rupture, une fois encore a accablé notre pays par une image insoutenable, inadmissible et profondément horrifiante. Il s'agit de l'image du jeune Latif RADJI, malade, enchaîné dans un lit d'hôpital jusqu'à ce que mort s'en suive.

Et dire que cela se passe dans un pays démocratique, on en est plus



encore choqué, répugné et profondément révolté.

Le compatriote Latif RADJI était bien portant et ne faisait l'objet d'aucune pathologie au moment où il a été arrêté dans le lot des prisonniers politiques, pour avoir réclamé des élections équitables dans son pays. C'était un jeune étudiant plein de vie.

Latif RADJI est donc mort en martyr pour la démocratie et les libertés fondamentales et mérite à ce titre sa place dans nos cœurs que dans le panthéon de notre histoire, aux côtés des victimes de Cadjehoun, d'Abomey-Calavi, de Savè, de Tchaourou, de Kilibo, de Bantè qui ont froidement péri sous les balles assassines de la rupture.

Le régime du Président Patrice TALON est connu pour être un pouvoir sans foi ni loi, mais aussi crapuleusement et de plus en plus, et à travers ses tristes faits d'armes, il s'illustre comme un pouvoir cruel et sans cœur.

Il faut être un pouvoir cruel et sans cœur, pour priver un pensionnaire carcéral malade, de soins appropriés jusqu'à l'aggravation du tableau clinique.

Il faut être un pouvoir cruel et sans cœur pour garder enchaîné et sous assistance respiratoire, un prisonnier malade dans un lit d'hôpital, alors que le pronostic vital de ce dernier est engagé.

Il faut être un pouvoir cruel et sans cœur pour maintenir enchaîné dans un lit d'hôpital un prisonnier malade jusqu'à ce qu'il passe de vie à trépas dans l'humiliation et surtout l'indignité.

A travers cette sortie publique, les députés du groupe parlementaire LES DEMOCRATES condamnent ce traitement inhumain et foncièrement dégradant qu'a subi jusqu'à sa mort le compatriote Latif RADJI. Les députés du groupe parlementaire LES DEMOCRATES dénoncent cette déshumanisation de notre pays depuis 2016 et réitère l'exigence d'une ouverture d'enquête impartiale sur les conditions de décès de notre compatriote Latif RADJI.

Sur toute la ligne, de la maison d'arrêt au sommet du ministère de la justice en passant par son lieu de garde-à-vue et la juridiction qui a connu de son dossier, les responsabilités doivent être situées et les fautifs, châtiés à la hauteur de leur forfait.

Les députés du groupe parlementaire LES DEMOCRATES attirent une fois encore l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur l'enfer à ciel ouvert qu'est devenu le Bénin du Nouveau Départ.

Nos profondes compassions aux familles éplorées et paix à l'âme du défunt.

QUESTION ORALE RELATIVE À LA SITUATION DES DIALYSÉS

L'honorable Omobolanlé Rachidatou FATOLOU plaide pour une prise en charge intégrale des cas

Le ministre de la Santé Benjamin HOUNKPATIN était face aux députés ce jeudi 04 juillet 2024 pour apporter des réponses aux préoccupations des députés liées à la situation des dialysés au Bénin. À cette occasion, l'honorable Omobolanlé Rachidatou FATOLOU a félicité et encouragé le Gouvernement pour les nombreux efforts pour soulager ces malades qui souffrent de l'insuffisance rénale. Aussi a-t-elle profité pour inviter le Gouvernement à assurer la prise en charge intégrale à tous les malades.

Lire ci-dessous l'intégralité de son intervention.

«...Monsieur le Président ;
Chers Députés ;
Chers Membres du gouvernement ;
Au Bénin, depuis quelques années, on assiste à un accroissement sans cesse du taux de mortalité des citoyens atteints de l'insuffisance rénale. C'est dommage. Le mal est tellement cruel et mortel tellement qu'il fait plus peur qu'une bombe atomique. Je salue ici l'effort du gouvernement jusque là. Personnellement, j'ai compris que plusieurs raisons sont à la base notamment le coût suffisamment éle-

vé du traitement et l'absence d'une prise en charge intégrale des malades. C'est pourquoi, j'implore encore l'indulgence du gouvernement afin que d'autres mesures d'accompagnement et d'allègement soient encore déployées dans ce sens. Je propose que les centres de dialyse soient très bien équipés, pourquoi pas implantés dans tous les départements et que chaque personne atteinte de ce mal puisse bénéficier d'une prise en charge intégrale quel que soit son niveau social... Je vous remercie...»

L.A.H.O communication



CYBERCRIMINALITÉ AU BÉNIN

09 présumés cybercriminels interpellés à Porto-Novo

Les éléments du commissariat du 2^e arrondissement de Porto-Novo ont interpellé, lundi 1er juillet 2024, 9 présumés cybercriminels.

Neuf présumés cybercriminels dans les mailles de la police républicaine. Ils ont été appréhendés, lundi 1er juillet 2024 à Porto-Novo par les policiers du commissariat du 2^e arrondissement. Selon les informations de la police, ces arrestations sont intervenues suite à une descente surprise effectuée par les policiers

dans un domicile squatté « par des individus au quartier Djègan-Daho qui s'adonnent aux activités de cybercriminalité ». L'opération qui entre dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité, a été menée sur la base de certains renseignements fournis à la police par les populations. Sur les lieux, les policiers ont saisi vingt-sept téléphones portables Android, dont deux à touche, huit ordinateurs portatifs, trois disques durs contenant des informations compromettantes. Cent trente-sept cartes SIM, trente-

neuf plaquettes de carte SIM, trois modems wifi, quatre cartes bancaires, trois passeports, cinq cartes d'identification person-

nelle et beaucoup d'autres accessoires informatiques ont aussi été saisis. La police renseigne que les neuf individus sont

mis à la disposition de la structure compétente pour la poursuite des investigations.

Source : Banouto



FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privatives et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



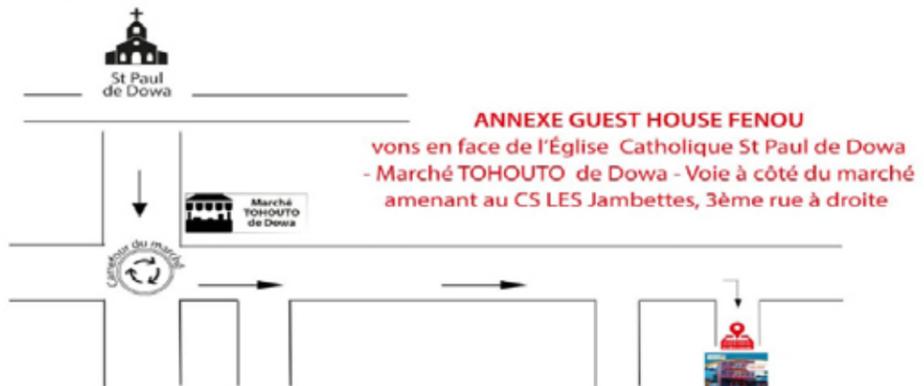
GUEST HOUSE FENOU
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40



NB: Venant de Porto-Novo (Carrefour Ouando) voie pavée Dowa 1^{er} carrefour à gauche tout droit dernière von à droite avant carrefour Djassin Houinvié.



GUEST HOUSE FENOU ANNEXE
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40



ANNEXE GUEST HOUSE FENOU
vons en face de l'Église Catholique St Paul de Dowa -
- Marché TOHOUTO de Dowa - Voie à côté du marché
amenant au CS LES Jambettes, 3ème rue à droite



SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40

ORGANISATION DES CÉRÉMONIES DE PREMIÈRE COMMUNION ET AUTRES EN SAISON DE PLUIES

Chers clients, faites vite vos réservations à ELONA HOUSE !

En cette période de pluies qui coïncide avec la programmation et l'organisation des cérémonies de première communion, la Direction Générale de ELONA HOUSE passe par ce canal pour informer sa clientèle que des dispositions sont prises pour lui faire passer d'agréables moments.

En effet, chers clients de ELONA HOUSE, face à la forte demande, il serait souhaitable de passer vite au service commercial pour réserver vos salles de fête en fonction de votre calendrier.

Dotées de grande capacité et construites avec la dernière technologie, les salles de fête ELONA HOUSE constituent la meilleure solution pour vous en cette période de pluies surtout avec son groupe électrogène de 40 KVA pour juguler les coupures électriques.

À ELONA HOUSE, votre satisfaction est notre leitmotiv

Passez vite pour vos réservations car une équipe professionnelle vous y attend.



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvie non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOUE Guest House à Dowo.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

2^{EME} ÉDITION DE LA SUPER COUPE DU CAFO À PORTO-NOVO

Pari gagné pour le Collectif des Académies de l'Ouémé



Démarrée depuis le 24 juin, la 2eme édition de la super Coupe du CAFO a connu son épilogue ce dimanche 30 juin 2024 avec le sacre de trois équipes au stade Charles de Gaulle de Porto-Novo. À ce 2eme rendez-vous du cuir rond des centres académiques de l'Ouémé parrainé par le maire de Porto-Novo, Charlemagne YANKOTY, on pouvait noter une grande mobilisation. À en croire le Directeur de la super Coupe du CAFO Cédric HOUNTONDJI, les fruits ont tenu la promesse des fleurs puisque beaucoup de talents ont été détectés par la commission technique par match pour rafraîchir plus tard l'équipe nationale de football.

Étaient également présents à cet-

te finale, le chargé de mission du maire Wabi AMADANI représentant l'autorité municipale, le Chef du 1er arrondissement de Porto-Novo El Hadj Moubaracou LATIFU et bien d'autres figures du football de l'Ouémé.

Parlant de la mobilisation, elle était remarquable car les jeunes sont venus de tous les coins de la cité aux trois noms et environs pour vivre les temps forts de cette finale mais aussi pendant toute la semaine qu'a duré cette coupe, a confié avec satisfaction Cédric HOUNTONDJI. C'est pourquoi il a saisi l'occasion pour remercier tous les sponsors à commencer par le maire de Porto-Novo, le président de SAMBA et vice-président du Collectif des académies CAFO

qui s'est battu aux côtés du comité d'organisation pour la réussite de la coupe sans oublier AS SODAS, AS SAMBA, Étoile FIFA ASADA, ASAS, ASAP, JSPN et IFÈ IDO-HOU qui constituent le Collectif des académies de l'Oueme (CAFO).

Pour revenir à la finale proprement dite, il faut indiquer que trois équipes ont été championnes dans les trois catégories. Il s'agit de SAMBA FC qui a battu AS Étoile sur le score d'un (1) but à zéro (0) dans la catégorie U15. Elle emporte une enveloppe de 100.000 fcfa et la vice championne, une enveloppe de 75.000 fcfa.

Dans la catégorie U17, c'est Warriors de SAMBA qui est sortie victorieuse après la séance de tirs au

but face à AS ASAP après un score nul de 2-2 au terme du temps réglementaire. Elle part avec un trophée et une enveloppe de 200.000 Fcfa tandis que la vice-championne se contente également d'un trophée et d'une enveloppe de 100.000 Fcfa.

Pour finir, au niveau de la catégorie U20, c'est Warrior SAMBA FC qui a gagné ASAS FC après la séance de tirs aux buts. Elle obtient un trophée et une enveloppe de 300.000 Fcfa et sa vice-championne part avec également un trophée et une enveloppe de 200.000 Fcfa.

À noter pour finir que 15 matchs ont été joués pendant la coupe et 15 trophées d'homme de match ont été remis aux plus méritants.

L.A.H.O communication

ELIMINATOIRES CAN MAROC 2025

Le Bénin retrouve le Nigeria et le Rwanda dans le groupe D

La Confédération africaine de football (CAF) a procédé, jeudi 4 juillet 2024 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Les 48 nations engagées dans cette compétition ont été réparties dans 12 groupes. Le Bénin se retrouve dans le groupe D.

Les Guépards du Bénin connais-

sent leurs adversaires pour les éliminatoires de la CAN Maroc 2025 Les Guépards du Bénin connaissent leurs adversaires pour les éliminatoires de la CAN Maroc 2025

Les Guépards du Bénin, comme les 47 autres nations en lice pour la CAN Maroc 2025 connaissent désormais leurs adversaires des

éliminatoires. Le tirage au sort de ces éliminatoires a été effectué, en début d'après-midi du jeudi 4 juillet 2024 à Johannesburg par le sélectionneur de la Côte d'Ivoire, Emerse Faé et l'ancien attaquant du Maroc, Marouane Chamack.

Les Guépards se retrouvent dans le groupe D, avec les Amavubis du Rwanda et les Super Eagles

du Nigeria avec qui il partage le même groupe des éliminatoires du mondial 2026. Le Bénin a même affronté les deux équipes en début du mois de juin 2024 avec à la clé deux victoires en Côte d'Ivoire lors des éliminatoires du mondial 2026. Le quatrième pays dans ce groupe D est la Libye.

Source EXT.

PROGRAMME SPÉCIAL D'INTENSIFICATION DES PRODUCTIONS MARAÎCHÈRE ET CÉRÉALIÈRE

Produire en quantité et en qualité pour une durabilité sur le marché

En réponse à leur tendance baissière et à la nécessité de la disponibilité durable des denrées alimentaires, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) a proposé et il a été adopté par le Conseil des Ministres du mercredi 3 juillet 2024, le Programme spécial d'intensification des productions maraîchère et céréalière. Dans un point de presse tenu dans l'après-midi de ce même mercredi, le Ministre Gaston Cossi DOSSOUHOUI et le Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, Porte-Parole du Gouvernement, Monsieur Wilfried Léandre HOUNGBÉDJI ont apporté les précisions sur ledit Programme.

Dès sa mise en œuvre et d'ici le terme de la campagne agricole 2024-2025, le Programme spécial d'intensification des productions maraîchère et céréalière devra permettre de produire les spéculations qu'il porte en quantité et en qualité pour assurer leur disponibilité et accessibilité aux populations des villes et campagnes.

Dans le point de presse, le Ministre Gaston Cossi DOSSOUHOUI a présenté les actions innovantes

que porte ce Programme. Il s'agit de la facilitation de l'accès aux intrants spécifiques, notamment les semences hybrides à haut rendement et résistantes aux changements climatiques ; aux pesticides, aux engrais minéraux, aux biostimulants et biofertilisants ; aux pratiques agricoles durables, telles que la gestion intégrée de la fertilité des sols.

Le Programme favorisera également l'amélioration des infrastructures de production agricoles telles la

culture en milieu contrôlé, les serres, la petite irrigation, l'accès aux équipements et infrastructures de stockage pour minimiser les pertes pos-récoltes ; l'amélioration de l'accès aux services de mécanisation agricole, puis la mise en œuvre du conseil agricole dédié et le renforcement des capacités des acteurs par leur professionnalisation aux bonnes pratiques et productions.

Pour le Ministre en charge de l'Agriculture, « gouverner c'est prévoir ». En



effet, il a expliqué que le niveau des différentes productions actuelles n'est pas si bas et les innovations que propose ce Programme sont déjà mises en œuvre, seulement à petites échelles. Le Programme vient les densifier, a clarifié le Ministre DOSSOUHOUI qui ajoute que le marché est de plus en plus demandeur et large, s'étalant dans la sous-région, alors il faut produire suffisamment, rendre la production stable pour assurer la consommation, la transformation et la commercialisation.

Le Programme veut également renforcer la sécurité alimentaire à travers la disponibilité des vivriers et des produits maraîchers, a

complété Wilfried Léandre HOUNGBÉDJI, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement et Porte-Parole du Gouvernement.

La contribution de l'État pour la mise en œuvre du Programme est de dix milliards (10.000.000.000) de Francs CFA. Une cagnotte mise à la disposition du MAEP et qui pourra augmenter en fonction de l'évolution de la mise en œuvre du Programme, précise le Porte-Parole.

Grâce à ce Programme, c'est le consommateur qui aura désormais les produits disponibles durablement à prix compétitifs, se réjouit déjà le Ministre DOSSOUHOUI.

D. R.

DJOUGOU ET NATITINGOU

Les opportunités du FNDA et de la SoNaMA expliquées aux acteurs agricoles

Les samedi 29 et dimanche 30 juin 2024, respectivement à la salle de conférence de la Mairie de Djougou et à la Direction départementale de l'Industrie et du Commerce à Natitingou, les producteurs, transformateurs et entrepreneurs agricoles de ces localités ont été informés des différentes offres et facilités que leur proposent le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) et la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA) pour le financement de leurs activités et la réduction de la pénibilité au travail. Une initiative du Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) et de la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA).



C'est un déficit d'information constaté à l'occasion de la tournée gouvernementale qui est comblé auprès des producteurs, transformateurs et entrepreneurs des produits agricoles de Natitingou et de Djougou. Les deux séances de Djougou et de Natitingou leur ont permis d'être davantage informés des différentes offres et facilités du FNDA et

de la SoNaMA à leur profit.

Le FNDA a rappelé les trois facilités qu'il accorde aux coopératives de production et de transformation agricoles immatriculées ; aux petits exploitants agricoles individuels, notamment agriculteur, éleveur, pisciculteur, pêcheur, transformateur, pépiniériste, commerçant des produits agricoles et aux petites et

moyennes entreprises agricoles. Il s'agit de l'accès au crédit au niveau des structures de microfinance partenaires à un taux de 12 % maximum au lieu d'un taux pouvant aller de 19 % à 24 % ; ou à un taux maximum de 9% au niveau des banques partenaires ; la contribution à la garantie des prêts à hauteur de 50%.

Il est expliqué que pour la

bonification des taux d'intérêt, le bénéficiaire du crédit paie 2% des taux d'intérêt total et le FNDA prend en charge la différence. Ceci concerne les crédits pour les besoins d'investissement à savoir l'achat d'équipements et la mise en place d'infrastructures. Les critères à remplir et les conditions pour bénéficier de ces facilités ont été aussi abordés.

La SoNaMA, quant à elle, a présenté ses gammes assez variées d'équipements, adaptés à toutes les tailles d'exploitations agricoles, et à prix subventionnés au profit des Béninois par le Gouvernement via le FNDA.

Aux participants, Monsieur Nicolas AHOUISSOUSSI, Directeur Général du FNDA,

a expliqué qu'il n'est plus possible de produire sans le financement et sans la mécanisation, d'autant plus que le Gouvernement œuvre pour passer de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale et industrielle.

« Celui qui a l'information a le pouvoir. Nous devons nous approprier notre développement », a ajouté Émilie TIBOUTE SAMA, Directrice Adjointe de Cabinet du MIC. Elle a donc souhaité des participants de relayer les informations reçues auprès de tous leurs collègues qui n'ont pu faire le déplacement des deux séances. Un engagement que les participants ont pris, car, pour eux, ce sont des opportunités à saisir pour faire prospérer leurs activités.

gouv.bj



COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 03 JUILLET 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 03 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- MESURES NORMATIVES

Au titre de ces mesures, il a été adopté le décret portant transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation d'adhésion du Bénin au traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, du 27 juin 2013.

II- COMMUNICATIONS.

II-1. Contractualisation pour les travaux de construction et le contrôle d'un système d'approvisionnement en eau potable multi-villages à AKPASSI dans la commune de Bantè.

En vue de la réalisation de cette infrastructure, les diligences essentielles dont la mobilisation d'une ressource d'eau abondante et l'élaboration des études techniques d'avant-projet détaillé, ont été déjà effectuées.

La prochaine étape est celle de la construction du système d'approvisionnement en eau potable multi-villages dans un délai de 15 mois.

A cet effet, les consultations ont permis de retenir des entreprises et cabinets qualifiés en vue de l'exécution des travaux de même que le contrôle et la surveillance dans les délais prescrits.

II-2. Recrutement de cinquante (50) officiers et sous-officiers parmi les lauréats des tests psychotechniques, pour diverses formations au profit de l'Armée de l'air au titre des années 2024 et 2025. Dans le cadre du programme d'équipement des Forces armées béninoises, le Gouvernement a acquis des aéronefs au profit de l'Armée de l'air et a déjà planifié l'acquisition d'une nouvelle flotte.

Leur exploitation nécessite la disponibilité d'un personnel technique qualifié en nombre suffisant.

Or, l'effectif des pilotes et techniciens actuellement en formation dans diverses écoles est en deçà des besoins à combler.

Le recrutement de cadres au profit de l'Armée de l'air se fait principalement parmi les lauréats des tests psychotechniques qui s'effectuent tous les deux ans. Ainsi, lesdits tests ont été organisés en décembre 2023 et les résultats sont disponibles.

Le Conseil a donc autorisé le recrutement de 50 d'entre eux au nombre desquels 15 seront formés en qualité d'officiers pilotes, 5 comme officiers des bases et mécaniciens et 30 en tant que sous-officiers techniciens.

II-3. Contractualisation pour les missions de contrôle technique de certains projets du Programme d'Action du Gouvernement.

Au terme d'un processus de consultation lancé par la Société des Infrastructures routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT), les cabinets ayant présenté les meilleures offres répondant aux exigences des termes de référence ont été retenus pour réaliser des missions de contrôle technique durant les phases de conception et d'exécution des travaux.

Ces missions sont relatives, entre autres, à la sécurité des personnes, la solidité des ouvrages, l'accessibilité aux infrastructures des personnes handicapées, le fonctionnement des installations, la vérification des exigences d'isolation acoustique dans les bâtiments autres que d'habitation, la vérification des installations électriques avant mise sous tension, l'isolation thermique et les économies d'énergie dans les bâtiments.

D'une part, sont pris en compte à cet effet, les projets de construction de la Cité financière, du Quartier culturel et créatif de Cotonou, de l'Arena, des hôtels de ville de Cotonou et de Porto-Novo, du siège de la Loterie nationale du Bénin comme de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INSTaD).

D'autre part, sont concernés les projets de construction de la pri-

son civile de Ouèdo, de l'extension et de la réhabilitation des maisons d'arrêt de Lokossa, Savalou, Abomey, Parakou et Natitingou, ainsi qu'une partie de la prison civile d'Akpro-Misséré.

II-4. Adoption du Programme spécial d'intensification des productions maraîchère et céréalière.

En raison des effets du changement climatique et de la forte chaleur observée entre les mois de janvier et mai, la campagne agricole a été marquée entre autres par une faible production de cultures maraîchères, notamment la tomate, l'oignon, le piment.

Il en résulte que la disponibilité de ces produits s'est faite rare, entraînant un renchérissement de leurs prix sur les marchés.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en dépit de la hausse de la production céréalière, en particulier du maïs, les exportations incontrôlées vers les pays de la sous-région, ont également induit une envolée des prix.

En vue d'éviter que ces situations se répètent de façon cyclique, le Gouvernement a retenu un ensemble de mesures pour intensifier durablement les productions maraîchère et céréalière afin d'en assurer la disponibilité et l'accessibilité aux populations.

Un programme spécial est donc mis en place pour apporter et/ou amplifier des innovations technologiques déjà développées par certains projets actuellement en cours d'exécution.

Ledit programme, avec une dotation initiale de 10 milliards de FCFA, favorisera notamment :

l'installation des infrastructures de production agricole telles la culture en milieu contrôlée, la petite irrigation, les équipements et infrastructures de stockage pour minimiser les pertes post-récoltes ;

l'accès aux intrants spécifiques (semences à haut rendement et résistantes au changement climatique, pesticides, engrais minéraux, biostimulants/biofertilisants, etc.) ;

l'adoption des pratiques agricoles durables telles que la gestion in-

tégrée des ressources en eau, la rotation des cultures et la gestion de la fertilité des sols ; le renforcement de la mécanisation agricole.

Toutes ces mesures seront accompagnées du conseil agricole dédié et de la formation des acteurs par leur professionnalisation aux bonnes pratiques de production agricole.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche est instruit à l'effet d'engager toutes les diligences en vue du démarrage effectif des activités pour parvenir aux objectifs fixés.

III. MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

A la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication 7ème mandature :

Membres désignés par le Président de la République : Madame

et messieurs

Roukiatou BIO FAI

Edouard LOKO

Mohamed BARE

Membres désignés par l'Assemblée nationale : Messieurs

Tossou Marcellin AHONOUKOUN

Ahokanou Fernand GBAGUIDI

N'tcha Gérard N'DAH

Membres désignés par les professionnels des médias et par catégorie

Audiovisuel : monsieur Armand

Godonou HOUNSOU

Presse écrite : monsieur Basile

TCHIBOZO

Technicien des télécommunications : monsieur Lionel Astérix To-

djié GBEGONNOUDE

Monsieur Edouard LOKO est

nommé président de l'Institution.

Au ministère de la Santé

Directrice générale du Centre

hospitalier international de Calavi

: Madame Karine ISTIN

Directrice générale adjointe du

Centre hospitalier international de

Calavi : Madame Florence Angélique

Bendi DJETTA.

Fait à Cotonou, le 3 juillet 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.



ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40